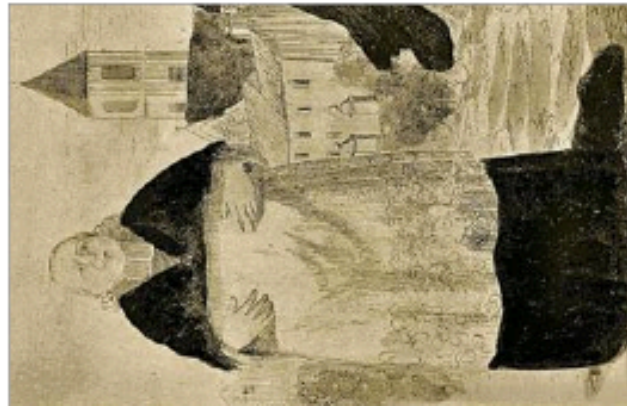


# LES JEUDIS DE L'HISTOIRE | Il venait de célébrer secrètement la messe à Cessieu

## Le curé se déguise pour échapper aux gendarmes



Le curé de a Tour-du-Pin François-Catherine Chapuis a prêté serment aux lois de la République en 1795, ainsi il n'a pas eu à fuir les gendarmes. Pas comme son homonyme de Jallieu Jean-Baptiste Chapuis.

La lecture d'anciens documents nous apporte souvent le sourire. Ainsi le bulletin paroissial cantonal de la Tour du 6 février 1929 nous raconte l'histoire du vicaire de Jallieu, Jean-Baptiste Chapuis qui, sous la Révolution, venait de célébrer secrètement la messe à Cessieu.

### Ayant refusé de prêter serment à la Révolution, il était traqué

Ayant refusé de prêter serment à la Révolution, il était traqué par les gendarmes, mais recevait une généreuse hospitalité dans la famille Contamin.

Un jour, il apprend que les gendarmes sont à sa recherche et étaient sur le point de venir le chercher.

En apercevant les vieilles nippes de la bonne grand-mère de la maison, il décide de s'en affubler. Ainsi vieilli par le costume, il n'y avait plus que la voix à travailler. Il attend patiemment tout en se recommandant à Dieu par la prière.

### « N'as-tu pas vu par là un brigand de curé ? »

Quand les gendarmes paraissent dans la cour, notre "fausse vieille" prend un seau, le passe à son bras, ouvre la porte et se dirige vers l'écurie.

- « Bonjour citoyenne ! »  
crièrent les gendarmes.  
- « Bonjo ! » répond la vieille.

- « Où vas-tu, citoyenne ? »  
- « Trêre me vaces ! » (SIC)  
- « N'as-tu pas vu par là un

brigand de curé ? »  
- « De n'ai point viu passa... et poué d'ai ben outro chouse à faré que de gara passa lo monda ! »

Ensuite "elle" ouvre la porte de l'écurie, pousse du pied une vache couchée en lui disant : « Parisa, voute te leva ! » et se met en place pour traire. Les gendarmes voient bien qu'il n'y a rien à attendre de cette vieille ignorante mal élevée et s'en vont.

L'abbé Chapuis n'attendait que ce départ. Un acte ferme de reconnaissance s'élève aussitôt de son cœur vers Notre Seigneur et quitte en toute hâte cette chrétienne et charitable demeure pour reprendre sa vie de fugitif, réfractaire et missionnaire.

Jean-Jacques Buigné



Les prêtres ayant refusé de prêter serment à la nation, sont impitoyablement poursuivis dès 1792. Trois ans plus tard, la liberté de culte est rétablie.